

Compte rendu d'Entretien



Entretien avec M.RINGARD - IGAENR

Jeudi 22 mai 2014

IUFM - Dembeni

M. Ringard IGAENR – M. Claverie DAASEN

Délégation de l'UNSA : O. Blanchet secrétaire 1^{er} degré – P. Alexaline secrétaire ASH

Cette audience a été demandée à l'initiative de M. Ringard qui souhaitait recevoir les différentes organisations syndicales du 1^{er} degré pour parler de la **formation initiale et continue des enseignants ainsi que de la création d'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)**.

Une délégation du SNUIPP était présente, le syndicat autonome des enseignants de Mayotte (SAEM) était convoqué mais non représenté.

En préambule, M. Ringard présente le cadre de sa mission. Depuis 2013, tous les départements ont leur ESPE, Mayotte ne doit pas être écartée de cette évolution dans la formation des maîtres, néanmoins les particularités propres à ce département doivent être prises en compte. Une ordonnance est en cours de rédaction pour indiquer de quelle manière la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République n° 2013-595 du 8 juillet 2013 sera appliquée à Mayotte, comme le prévoit son article 84. M. Ringard rappelle les conditions nécessaires à la création d'une ESPE :

- Présence d'un département de recherche
- Adossée à une université de plein exercice.

Pour contextualiser sa réflexion, il nous donne les chiffres suivants :

- Nombre de contractuels : 15% dans le 1^{er} degré et 25% dans le second degré.
- Sur 4700 élèves scolarisés en 6^{ème}, 3300 entreront en 2de, 2000 auront le bac et 1700 se dirigeront vers l'enseignement supérieur dont 80% partiront en métropole.
- Sur ces 80%, seuls 8% des étudiants mahorais inscrits en métropole passeront en L2.
- Par contre, 30% des étudiants mahorais restés sur l'île et inscrits au CUM passent en L2 (les sujets viennent de métropole et des enseignants métropolitains corrigent une

Mon choix c'est l'Unsa!

<http://sections.se-unsa.org/976>



partie des épreuves). 20% réussissent en L1 à la Réunion.

Il conclut sa présentation en précisant que pour Mayotte, l'ensemble des conditions n'étant pas actuellement réunies, il ne peut y avoir que la création d'un site d'une ESPE rattachée à une ESPE pour une période transitoire dont la durée dépendra essentiellement de l'évolution de l'antenne mahoraise et plus globalement du statut du CUM. La création d'une ESPE se fera donc dans un deuxième temps. Pour éclairer le rapport qu'il doit remettre au MEN pour la fin du mois de juin, il propose à chacune des organisations syndicales présentes de répondre tour à tour aux 3 questions.

1^{ère} question posée par M. Ringard : quel regard portez-vous sur la formation des maîtres ?

- Le SE UNSA rappelle qu'il n'est pas du tout opposé à la création d'une ESPE, mais qu'il s'interroge sur les délais nécessaires à cette création et sur l'adéquation actuelle entre les besoins en formation et la création d'une ESPE.
- Pour le SE UNSA, la création d'un site d'ESPE à Mayotte doit respecter certaines conditions pour que cette structure puisse bénéficier aux étudiants de Mayotte et ne soit pas une coquille vide, notamment :
 - ⇒ Assurer un vivier suffisant d'étudiants susceptibles de passer le CRPE externe avant d'ouvrir un site d'ESPE.

Pour information: A la rentrée 2013, il y a eu plus de places ouvertes au concours IERM externe (niveau BAC + 2) que de candidats retenus. Actuellement il n'y a que 39 étudiants qui pourraient potentiellement s'inscrire en master 1, à la rentrée 2014, seulement 50 étudiants pourraient s'inscrire en L3 de lettres modernes.

- ↳ Assurer dans un premier temps une montée en puissance des formations proposées au CUM et œuvrer pour qu'il y ait plus d'étudiants.
 - ↳ Proposer des modules de pré professionnalisation en L3 (sciences de l'éducation).
 - ↳ Mener en parallèle le développement du CUM et la création d'un site d'une ESPE.
- Les enjeux de la formation sont importants. La création d'une ESPE ne doit pas seulement être une réponse institutionnelle. La création d'un site d'une ESPE, doit :
 - ↳ Etre accompagné d'un département de recherche, notamment sur la problématique de l'enseignement en FLS.
 - ↳ Des enseignants chercheurs doivent être nommés à plein temps sur le site de Mayotte et ne pas se contenter de faire des vacances à partir de l'ESPE de rattachement.

2^{ème} question posée par M. Ringard : à quelle ESPE devrait être rattaché le site de Mayotte ?

- La logique voudrait que le site de Mayotte soit rattaché à l'ESPE de la Réunion :
 - Proximité géographique
 - Problématique culturelle et linguistique relativement proche entre les deux îles.

- Le SE UNSA fait état d'éventuels freins liés à des difficultés à faire travailler la Réunion et Mayotte ensemble (manque de volonté, rivalités politiques ou sociétales ...) et rappelle qu'une mise à niveau de l'équipement informatique du CUM permettrait d'utiliser des techniques de communication qui réduiraient les inconvénients d'un éloignement géographique. En tout état de cause, l'antenne de l'ESPE de Mayotte ne doit pas être le parent pauvre de l'ESPE de la Réunion !!

⇒ L'élément le plus pertinent pour déterminer l'ESPE de rattachement, ne doit pas être la proximité géographique mais la volonté de l'ESPE choisie de créer un site à Mayotte et les projets qu'elle aura pour faire vivre ce site.

3^{ème} question posée par M. Ringard : quelles perspectives avez-vous quant à l'évolution de la formation des maîtres ?

- Indépendamment de tout ce qui a été dit sur l'ESPE, le SE UNSA signale que le nombre de contractuels et le déficit de formation reçue par certains titulaires, doivent être pris en compte dans le plan de formation continue et que les particularités de Mayotte sont singulières par rapport à la majorité des autres départements français.
 - Les enseignants contractuels ayant obtenu le concours interne doivent avoir plus de temps de cours au CUM. On ne peut pas considérer que leur expérience du terrain compense la différence d'heures de cours entre les lauréats du concours interne et ceux du concours externe.
 - Nécessité de former les contractuels en plus des titulaires.
 Par ailleurs, on note une dysharmonie sur le plan qualitatif de la formation initiale, selon que les collègues sont issus du concours externe ou du concours interne :
 - 30 semaines de formation théorique pour les lauréats du concours externe
 - 16.5 semaines pour les lauréats du concours interne,
 ce qui paraît d'autant plus paradoxal que les seconds possèdent une expérience sur le terrain plus conséquente.
- On peut imaginer, tenant compte du contexte local, des actions de formations sur des écoles avec un accompagnement et une co-animation formateurs / « stagiaires ». Bien que couteuse en moyen humain, ces actions de formation semblent adaptées aux besoins.

Conclusion

M. Ringard fait une synthèse des propositions faites par les deux organisations syndicales. La création d'un site d'ESPE puis d'une ESPE doit se faire assez rapidement. L'ouverture d'un CRPE externe devrait avoir lieu d'ici 3 ou 4 ans car l'état doit porter un signe politique fort. Cependant, il ne faudrait pas que cette ouverture se fasse avec trop peu d'étudiants. Tous ces éléments seront pris en compte dans sa réflexion.